



CHARTRE
PAYSAGÈRE
ENVIRONNEMENTALE
DES CÔTES DU RHÔNE

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Cette charte a pour ambition de rassembler les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole - collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, aménageurs, associations locales - pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales.

Un travail de 18 mois a permis au Syndicat de faire émerger les caractéristiques du vignoble de l'appellation Côtes du Rhône. Ayant une meilleure connaissance de ses atouts mais également des améliorations possibles, le Syndicat souhaite, à travers cette charte, renforcer et valoriser son patrimoine paysager et environnemental.

LES ENGAGEMENTS DU SYNDICAT GÉNÉRAL

■ **Valoriser les pratiques culturelles durables** en valorisant les actions favorables à l'environnement comme l'enherbement des tournières, l'aide à la conversion en Agriculture Biologique, la mise en place de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC);

■ **Adapter le matériel agricole** aux nouvelles pratiques en incitant notamment à la création d'aires de lavage et remplissage collectives;

■ **Maintenir les structures végétales** caractéristiques du vignoble en favorisant l'entretien et la plantation d'essences végétales locales,

■ **Valoriser le paysage viticole et son environnement** dans les politiques touristiques, en travaillant plus particulièrement sur la signalétique dans le vignoble et les circuits viticoles;

■ **Valoriser le petit patrimoine bâti** en sollicitant des aides techniques et financières pour la restauration en particulier des murets et mazets;

■ **Gérer les abords des bâtiments viticoles** en donnant des pistes de réflexion quant au choix des végétaux à utiliser, la fonction des accès et l'identification des aires d'accueil;

■ **Protéger et gérer les terroirs** en faisant valoir les terres AOC dans les documents d'urbanisme et en gérant les interfaces entre les villes et les vignes;

■ **Informier, sensibiliser et former** des professionnels, élus et techniciens à la connaissance, communication et transmission de ce patrimoine reconnu et apprécié de tous.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

■ **Connaître et faire reconnaître les paysages** viticoles des AOC des Côtes du Rhône dans ses différentes dimensions : historique, environnementale, patrimoniale, culturelle et esthétique;

■ **Protéger et soigner les AOC des Côtes du Rhône** en prenant en compte le paysage dans les projets territoriaux comme un élément à part entière du cadre de vie et de la qualité paysagère;

■ **Partager la gestion des paysages et de l'environnement** des AOC entre les différents acteurs;

■ **Valoriser ce territoire AOC** en communiquant sur la typicité de ses paysages viticoles, sur les moyens engagés pour améliorer son environnement.

LE SYNDICAT DES CÔTES DU RHÔNE, UN ACTEUR CLÉ DU TERRITOIRE

Le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône est l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

À ce titre et ainsi que le prévoit le Code rural, il « contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ».

Dès lors, il assure et participe notamment à :

- La défense, la protection et la valorisation du produit, du terroir et du nom,
- L'élaboration du cahier des charges de l'AOC et son application,
- L'élaboration du plan d'inspection et le choix de l'organisme de contrôle,
- La connaissance statistique du secteur,
- La défense des vignerons,
- La mise en place de tout projet facilitant l'activité professionnelle de ses membres.

Son aire d'intervention s'étend sur 6 départements (Ardèche, Drôme, Loire, Rhône, Gard et Vaucluse). La surface totale de production des AOC Côtes du Rhône est d'environ 55 000 hectares pour une production annuelle de plus de 2 400 000 d'hectolitres. Le Syndicat a pour adhérents l'ensemble des déclarants en Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages.

Il compte aussi parmi ses adhérents 8 Crus septentrionaux : Château-Grillet, Condrieu, Cornas, Côte-Rôtie, Crozes-Hermitage, Hermitage, Saint-Joseph, Saint-Péray et 9 Crus méridionaux : Beaumes-de-Venise, Cairanne, Châteauneuf-du-Pape, Gigondas, Lirac, Rasteau, Tavel, Vacqueyras et Vinsobres.

Certifié Iso 9001 depuis avril 2013 pour l'ensemble de ses activités, le Syndicat Général est un acteur majeur de la filière vin en Vallée du Rhône.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

6, rue des 3 Faucons CS 60093
84918 Avignon cedex 9
Tél. 04 90 27 24 24

www.syndicat-cotesdurhone.com



LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DE LA CHARTE

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône s'attache à défendre ses appellations et à protéger ses terroirs. Aujourd'hui, la prise en compte de l'environnement et du paysage dans les politiques publiques, les attentes sociétales croissantes envers une agriculture durable l'ont amené à être force de proposition à travers la réalisation d'une charte paysagère et environnementale.

La charte a pour objet la meilleure connaissance des paysages viticoles et de l'environnement des AOC des Côtes du Rhône. Son ambition est de pouvoir créer un socle de valorisation et de protection pour assurer la pérennité de l'appellation, ainsi que l'image et la notoriété de ses vins.

La démarche comporte 3 étapes :

Un diagnostic paysager et environnemental

La première phase de la démarche a été la réalisation d'un diagnostic paysager et environnemental pour révéler les caractéristiques intrinsèques du vignoble des Côtes du Rhône mais aussi la diversité des paysages qui anime ce vaste territoire.

Le diagnostic met en avant 16 entités paysagères aux ambiances bien spécifiques. Il permet de se rendre compte des différents savoir-faire des vignerons qui ont su s'adapter à leur environnement local. Cette connaissance des éléments structurants du paysage permet de se démarquer et d'ajouter au rôle économique du vignoble d'autres aspects, notamment sociétal, patrimonial, paysager et environnemental.

Un cahier d'actions et de recommandations

Les fiches d'actions et de recommandations permettent de rendre opérationnel le diagnostic. Le Syndicat Général souhaite en effet mobiliser ou s'associer aux vignerons, élus, collectivités, administrations et organismes professionnels et techniques qui maillent le territoire de l'appellation pour renforcer la prise en compte et la valorisation du paysage et de l'environnement de l'appellation. L'intérêt de la démarche est d'apporter des outils, des moyens et un accompagnement pour l'émergence ou la consolidation de projets individuels ou collectifs, régionaux ou locaux, mais aussi de se doter d'une ligne de conduite opérationnelle. Il s'agit de mettre en place un réseau de partenaires et d'organismes pour aboutir à des actions communes soutenues techniquement et financièrement.

Une charte pour des engagements mutuels

Pour mener à bien ce projet d'envergure, une charte a été élaborée pour contribuer à la gestion et la valorisation des paysages viticoles et de l'environnement. Une chargée de mission, recrutée au sein du Syndicat Général, accompagne les vignerons. Les partenariats actuels et futurs entre le Syndicat Général et les organismes du territoire permettent de déployer la stratégie paysagère et environnementale des appellations des Côtes du Rhône.



Exemple
de fiches
d'actions et de
recommandations

LES CHIFFRES CLÉS*

AOC des Côtes du Rhône

(dont Côtes du Rhône Villages et Crus)

55 000 ha revendiqués

2,4 millions d'hectolitres

88 % rouge, 7 % rosé, 5 % blanc

171 communes délimitées

Une organisation en quatre niveaux hiérarchiques

Côtes du Rhône régional : 65 %

Côtes du Rhône Villages : 5 %

Côtes du Rhône Villages avec nom géographique : 10 %

Crus des Côtes du Rhône : 20 %

Deux Vins Doux Naturels

Rasteau VDN et Muscat de Beaumes de Venise

Vignerons et caves en 2014

5200 déclarants de récolte

61 caves coopératives

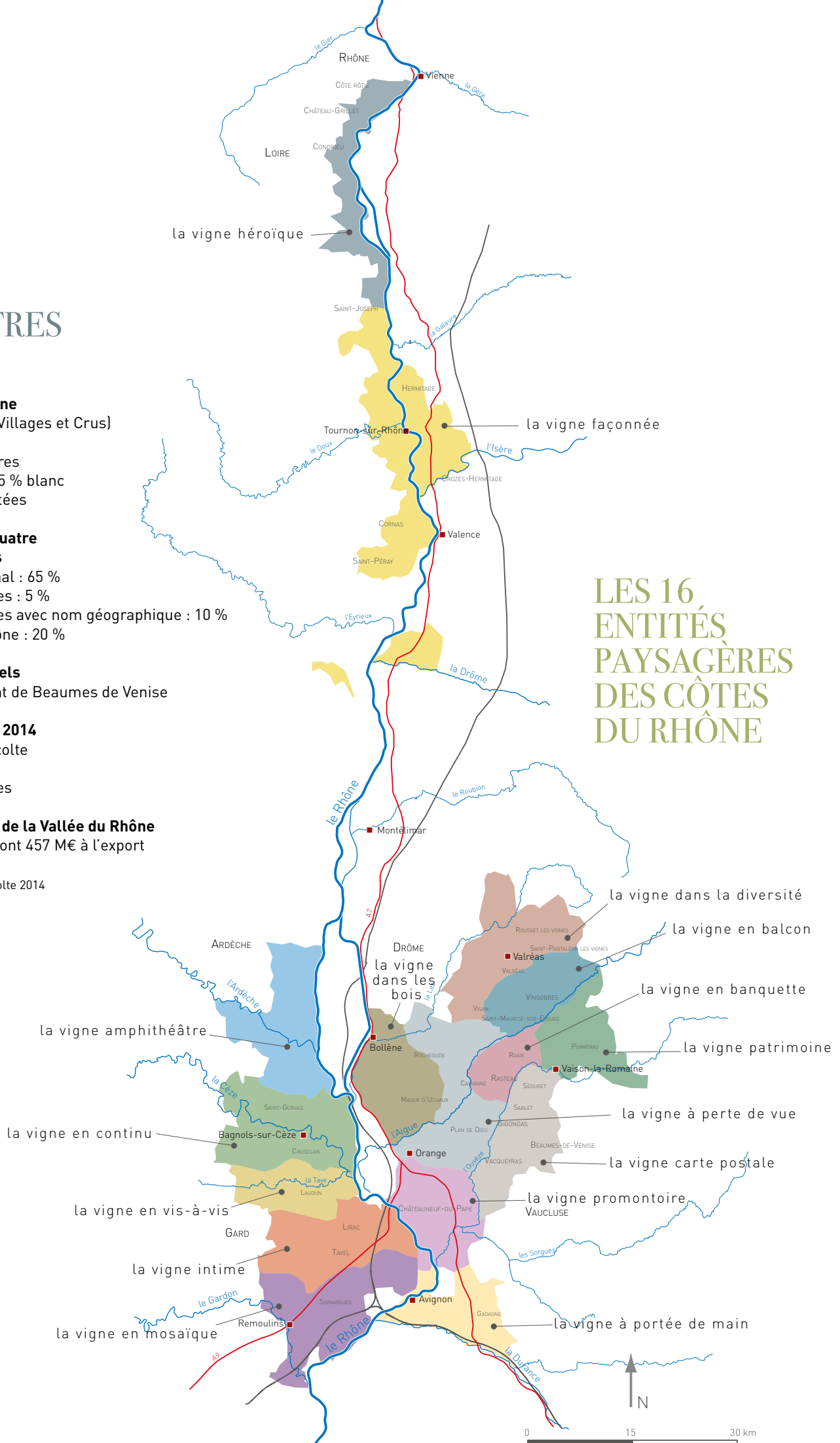
1430 caves particulières

Chiffre d'affaires AOC de la Vallée du Rhône

1,47 milliard d'euros dont 457 M€ à l'export

* Données basées sur la récolte 2014

LES 16 ENTITÉS PAYSAGÈRES DES CÔTES DU RHÔNE





Les financeurs

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le diagnostic paysager et environnemental des Côtes du Rhône et le cahier d'actions et de recommandations ont été réalisés par le bureau d'études **Territoires & Paysages** à la demande du **Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône**

Document mis à jour en mars 2016

Crédit photo © Christophe REFALO - Territoires & Paysages, 2014 / Design saluces.com

